

Le trente et un juillet deux mil huit à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt cinq juillet deux mil huit s'est réuni, en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaients présents, tous les membres en exercice à l'exception d'Yvonne CONQ-LAOT pouvoir à Jean LAOT, Frédéric PAUL pouvoir à Michel TROADEC, Patrice COROLLEUR absent.

M Dominique FLOCH a été nommé secrétaire de séance.

0.6.08 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JUIN 2008

Le compte rendu de la réunion du 12 juin est adopté à l'unanimité.

1.6.08 FINANCEMENT – SUBVENTION - ACQUISITION 4 RUE ERNESTINE DE GRISOLLES

Discussion

Michel TROADEC, Maire, rappelle que la délibération 4.4.08 l'autorisait à négocier l'acquisition de la maison du 4 rue Ernestine de Grisolles au tarif de 170 000 € net vendeur, compte tenu de l'estimation des domaines et des rencontres préalables. Un compromis a été signé, devant Maître DROUAL, avec les vendeurs, à ce prix.

Le coût de l'acquisition sera donc de 170 000 € + 5 000 € de frais d'acte et divers soit 175 000 €

Le financement de cette acquisition sera aidé par une subvention du Ministère de l'Intérieur de 40 000 € au titre du programme 122 action 01.

Plan de financement, décision modificative n° 1 budget commune:

Opérations non individualisées 999		
Dépenses		
21	Acquisition	175 000 €
Recette		
13	Subvention Ministère de l'Intérieur	40 000 €

Opérations financières 000		
Recette		
16	Emprunt	135 000 €

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à l'acte d'acquisition de la maison du 4 rue Ernestine de GRISOLLES

MANDATE Maître DROUAL pour la rédaction des pièces et actes liés à cette transaction

ADOpte cette décision modificative n°1

SOLLICITE l'aide du Ministère de l'Intérieur

AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention

2.6.08 SDIS PLOUDALMEZEAU – PARTICIPATION CONSTRUCTION

Discussion

Michel TROADEC, Maire, rappelle la délibération 19 avril 2007 portant convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (C.C.P.I.) et les communes de SAINT PABU et PLOUGUIN.

La participation pour les collectivités est de 64.03 % du montant H.T. de l'estimation. Celle-ci, pour prendre en compte des travaux supplémentaires nécessités par la confection de fondations spéciales est réévaluée de 70 000 € H.T. soit à la charge des collectivités, C.C.P.I., SAINT PABU et PLOUGUIN : 64.03 % soit 44 821 € H.T.

Au prorata des populations, retenues lors de la signature de la convention, la part de PLOUGUIN est de 13.26 % (C.C.P.I. : 76.48 %, SAINT PABU : 10.26 %) soit :

$$44\,821 * 13.26 \% = 5\,943.26 \text{ €}$$

Participation totale sur l'estimation : 97 653.35 + 5 943.26 = **103 596.61 €**

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ENTERINE cette nouvelle participation de 103 596.61 €

3.6.08 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2008

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente les tableaux de subventions et participations pour 2008. Ces propositions ont été étudiées par la commission Axe I : des Projets adaptés à nos Capacités du 24 juin 2008

SUBVENTIONS 2008

	Nom	Adh 2008		Demande 2008	Prop 2008	
		Total	Plouguin			
1	Tennis Club PLOUGUIN	42	33	300	231,00	
2	A.S.P. Cyclos et Pédestres	59	43	400	295,80	
3	Gym détente	130	99	600	600,60	
4	G.E.R.	40	31	230	221,40	
5	Raquette Vallonnaise					
6	E.S.P.T. Volley	9	4	-	82,20	
7	Patiner à PLOUGUIN	85	37	500	343,80	
8	Hand-ball	81	48	300	360,60	
9	Gars de Saint-Majan	185	149	950	852,60	
10	Comité des Fêtes			457	457,00	
11	UNC PLOUGUIN TREOUERGAT	43	36	70	70,00	
12	UNC stèle de TREOUERGAT			40	40,00	
13	Les pitchounes	32	32	250	204,60	
	Familles Rurales					
14	Danses bretonnes	21	16	150	139,80	
15	Art floral					plus de section
16	Informatique			-		
17	Service de Remplacement "Les Vallons"	116		280	275,00	2%
18	A.P.E. Ecole Publique - Activ. Scolaires	112	103	800	696,28	
19	A.P.E. Ecole Privée - Activités Scolaires	196	153	1 000	1 034,28	
20	C.C.A.S.				1 560,00	2%
21	Club de l'Amitié	181	180	350	328,00	2%
22	Strollad C'hoariva Plougin	43	8	400	173,40	2%
23	Société de Chasse	286	33		158,40	
24	mutuelle des agents territoriaux du 29			40	41,00	2%
25	Prévention routière			17	17,30	
26	Comité de Jumelage	-	-	370	357,00	2%
27	Dojo des abers	-	21		100,80	
28	Electro-foot brestois		1	100	88,33	2%
29	Bagad an eor du		3		208,65	2%
30	D.D.E.N. (0,50 € par enfant de Plouguin)		103		51,50	2%
31	DIWAN		2		64,52	
					9 053,86	

Comice agricole l'année de l'organisation sur le canton

2003	par assos	46
	plouguinois	4,3
	hors plouguin	2,15
2004	par assos	47
	plouguinois	4,4
	hors plouguin	2,2
2005	par assos	48
	plouguinois	4,5
	hors plouguin	2,25
2006	par assos	49
	plouguinois	4,6
	hors plouguin	2,3

enfant de Plouguin	
2004	6,25 €
2006	6,50 €
2007	6,63
2008	6,76

Exceptionnelle	
Comice	79,80
Lannalouarn	283,80

2007	par assos	50
	plouguinois	4,7
	hors plouguin	2,35
2008	par assos	51
	plouguinois	4,8
	hors plouguin	2,4

PARTICIPATIONS 2008

	Rappel 2007	Proposition 2008	Remarque
ECOLE SAINTE ANNE Contrat d'association	482.85 * 2 % = 492.51 492.51 * 155 = 76 339.05 €	Passage à 512 € moyenne départementale 512 * 152 = 77 824 €	Versement par 1/10ème de mars à décembre. Demande pour 152 enfants à la rentrée de septembre 2007 Rappel déjà votée
FAMILLES RURALES Enfance	31 155 €	31 155	Versement par 1/10ème de mars à décembre. Contrat enfance du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009. Rappel déjà votée
FAMILLES RURALES Jeunesse	12 450 €	9 464 € Fédé F.R. 2 984 Association des quatre communes Soit 12 448 €	Convention intercommunale avec MILIZAC, GUIPRONVEL et LANRIVOARE. Pris en charge à hauteur de 55 % dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse
BIBLIOTHEQUE	3 173 * 2 % = 3 237 € 300 € fonds Soit 3 537 €	3 237 * 2 % = 3 301.74 € + 300 € de fonds 3 601.74 €	
ADEXAP	2 405 * 2 % = 2 453 + 51 * 2% * 12 = 624.24 Soit 3 077 €	2 453 * 2 % = 2 502 + 53*11 = 583 Soit 3 085 €	50 € par enfant + 1 € par habitant* coût de la vie.
S.P.A	542.34* 2% = 553 €	553 * 2 % = 564.06 €	0.23 € * nbr d'habitant * coût de la vie
Halte garderie LANRIVOARE	523 €	470.68 €	Mise en place d'une convention entre les deux communes. 1 € de l'heure de halte garderie.
Relais accueil parents et assistantes maternelles		1 700.17 €	Sur la base du recensement de la population 1999 du nombre d'enfants CAF du nombre d'assistantes maternelles

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte ces subventions et participations 2008

4.6.08 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2008/2009

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire propose une augmentation de 2 % des tarifs du restaurant scolaire. Cette augmentation est liée à l'augmentation des tarifs de fourniture de repas qui ont eux aussi progressés de 2%.

1 et 2 ^{ème} enfant	3.14 €
A partir du 3 ^{ème} enfant	2.63 €
Adulte	4.97 €

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	1	0

ADOpte ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2008

5.6.08 VENTE TRACTEUR

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, rappelle que la commune a fait l'acquisition d'un tracteur d'occasion avec sa remorque. Une fourche et un monte palettes y ont été rajoutés.

Suite à publication dans le Mouez ar vro, 4 propositions ont été remises en mairie pour l'acquisition de notre ancien tracteur.

La commission d'appels d'offres du 28 juillet a retenu la proposition de Monsieur Michel MADEC pour un montant de 4 100 € T.T.C.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

AUTORISE cette vente à Monsieur MADEC pour 4 100 € T.T.C

6.6.08 INSTALLATION CLASSEE

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la demande formulée par la SCEA du HARS siège sociale La Haie Bruyère en MILIZAC, en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir ses élevages porcins dans le cadre du dispositif de restructuration externe, soit :

- 376 porcs reproducteurs, 2 120 porcelets et 3 240 porcs charcutiers et cochettes non saillies soit 4 792 animaux équivalents sur le site de la Haie Bruyère à MILIZAC
- 90 porcs reproducteurs et 680 porcs charcutiers et cochettes non saillies soit 950 animaux équivalents sur le site de Kervenan en MILIZAC

Soit au total 5 742 animaux équivalents.

Ce dossier à reçu un avis favorable de la commission Axe II Penser globalement Agir localement du 17 juillet 2008.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ENTERINE la décision de la commission en émettant un avis favorable

7.6.08 AVENANTS EXTENSION ECOLE PUBLIQUE

Discussion

Gilbert LE BLOAS, présente la décision de la commission d'appels d'offres du 28 juillet décidant d'attribuer :

- l'avenant n°1 (15 249.48 € H.T., soit 18 238.38 € T.T.C.) à l'entreprise KIMPFLIN, pour le lot n° 1. Réalisation de travaux de relevage pour l'évacuation des réseaux.
- l'avenant n°1 (1 361.80 € H.T. soit 1 628. 71 € T.T.C.) à l'entreprise E.P.C. pour le lot 10. Pose de deux sous meubles évier, pose d'un point d'eau supplémentaire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	

ADOpte ces deux avenants

AUTORISE le Maire à signer les documents liés à ces avenants

8.6.08 AVENANT CONVENTION COMMUNE / CLUB INFORMATIQUE

Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, propose de renouveler la convention d'utilisation de locaux et de mise à disposition de matériel liant la commune et le club informatique.

Cette convention annuelle, renouvelable deux fois, sera effective au 1^{er} septembre 2008 elle fait suite à la convention signée en 2005 avec quelques adaptations.

Il s'agit de préciser dans la convention le nom du Président de la section informatique et quelques éléments mineurs (plusieurs imprimantes, nombre de clés...)

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ENTERINE ces modifications mineures

AUTORISE Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, à signer cette nouvelle convention annuelle renouvelable deux fois à partir du 1^{er} septembre 2008.

9.6.08 RETROCESSION CADOUR

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la demande de Monsieur Armand CADOUR portant sur la rétrocession par la commune d'une surface déjà incorporé à sa propriété.

La commission Axe II « Penser globalement, Agir Localement » du 17 juillet a donné une suite à cette demande aux conditions suivantes :

Rétrocession d'approximativement 60 m², au tarif de 10 € le m², frais d'actes et de bornage à la charge du demandeur.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

AUTORISE cette rétrocession
FRAIS de bornage, d'acte et divers à la charge du demandeur
FIXE à 10 € le prix du m²
AUTORISE le Maire à mettre en œuvre la procédure de rétrocession
NOMME Maître DROUAL comme notaire pour cette transaction

10.6.08 RETROCESSION FLOCH

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire présente la demande de Monsieur Sébastien FLOCH, portant sur la rétrocession par la commune une partie de la voie d'accès à sa propriété.

La commission Axe II « Penser globalement, Agir Localement » du 17 juillet a donné une suite à cette demande aux conditions suivantes :

Rétrocession d'approximativement m², au tarif de 0.48 € le m², frais d'actes et de bornage à la charge du demandeur.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

AUTORISE cette rétrocession
FRAIS de bornage, d'acte et divers à la charge du demandeur
FIXE à 0.48 € le prix du m²
AUTORISE le Maire à mettre en œuvre la procédure de rétrocession
NOMME Maître DROUAL comme notaire pour cette transaction

11.6.08 ETUDE STRATEGIQUE – CHOIX DU CABINET D'ETUDE

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente la procédure ayant aboutie au choix du cabinet d'étude qui aura en charge d'accompagner la commune dans la mise en œuvre de l'étude globale de développement d'avenir de la commune et de ses aménagements.

La commission AXE II : Penser globalement Agir localement s'est réunie à deux reprises avec la D.D.E. pour établir le cahier des charges de cette étude.

La mise en concurrence est parue dans la presse le 10 juillet 2008.

Sept cabinets ont remis une offre. Le contenu des offres a fait l'objet d'une analyse de la D.D.E. portant sur le contenu des dossiers fournis. La commission d'appels d'offres du 28 juillet a retenu 3 cabinets qui ont été auditionnés, par la commission Axe II Penser globalement Agir Localement le mardi 29 juillet après-midi.

Compte tenu du coût des prestations, de la qualité des équipes de leurs expériences et des auditions, la commission propose de retenir le cabinet **Le Cabinet de l'Ile** pour un montant de mission de 12 500. € H.T. coût de la réunion supplémentaire est de : 330 € H.T., la participation à une réunion publique de : 400 € H.T. et 780€ H.T. les deux panneaux. Le montant de la mission est réparti en trois phases. Deux portent sur l'étude stratégique pour 8 700 € H.T. la troisième porte sur une étude pré opérationnelle pour : 3 800 € H.T.

L'étude globale débutera réellement début septembre 2008. L'objectif étant de pouvoir soumettre un dossier pré opérationnel pour le mois de mai 2009 auprès du Conseil Régional de BRETAGNE.

La totalité de la population pourra s'exprimer pendant la mise en œuvre de l'étude globale lors de réunions publiques organisées à différentes phases de l'étude globale, et lors de l'élaboration de l'étude pré-opérationnelle sous la forme d'entretien avec les élus et de présentation des différents scénarios d'aménagement.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

CHOISIT le cabinet de l'Ile pour comme maitre d'œuvre de l'étude globale de développement, d'avenir de la commune et de ses aménagements
AUTORISE le Maire à signer les documents liés à cette maitrise d'œuvre.

12.6.08 ETUDE STRATEGIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente le financement de cette étude stratégique qui intègre :

1) l'assistance à maîtrise d'ouvrage, D.D.E	3 120 € H.T.
2) l'étude globale, cabinet de l'Ile	8 700 € H.T.
3) Frais divers (annonce, expo,...)	2 000 € H.T.
Total	13 820 € H.T.

Le Conseil Régional de BRETAGNE subventionne ce type d'étude à 80 % du montant H.T avec une limite à 20 000 € H.T.

Subvention Conseil Régional : $13\,820 \times 80\% = \underline{11\,056\text{ €}}$

Reste à la charge de la commune : $13\,820 - 11\,056 = 2\,794\text{ € H.T.}$ soit 3 305.74 € T.T.C.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ENTERINE cette demande de subvention auprès du Conseil Régional
AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette demande**

13.6.08 RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2007

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire présente le rapport sur l'eau et l'assainissement 2007.

I) INDICATEURS TECHNIQUES

a) Service de l'eau potable

1) Production d'eau et qualité

a) Captage de Tourhip

Le captage de TOURHIP a produit :

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Production m ³	59 673	65 978	55 740	66 511	64 868	60 310	66 018	65 032	62 757	60 703	61 836

L'eau est neutralisée puis désinfectée à l'hypochlorite de sodium. L'eau brute de captage a une teneur moyenne en nitrates, sur une année, de :

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995
Mg/l	74	75	80	81	81	84	84	86	90	94	89	93	91

Maximum: 76 mg/l, minimum: 72 mg/l

b) Apport du Syndicat mixte du Bas Léon

L'eau du captage est mélangée, dans le réservoir du château d'eau, avec celle importée du syndicat mixte du bas Léon pour :

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Production m ³	76 979	68 258	78 306	70 070	75 725	78 416	71 109	71 115	76 231	86 255	85 885

2) Distribution d'eau

Eau distribué entre la production du captage de TOURHIP et l'apport du syndicat du bas léon :

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Tourhip	59 673	65 978	55 740	66 511	64 868	60 310	66 018	65 032	62 757	60 703	61 836
Bas Léon	76 979	68 258	78 306	70 070	75 725	78 416	71 109	71 115	76 231	86 255	85 885
Total	136 652	134 236	134 046	136 581	140 593	138 726	137 127	136 147	138 988	146 958	147 721

Le service d'eau dessert

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Nbr d'abonnés	831	810	800	792	784	779	753	730	703	693	664	624

Le réseau de distribution est pour 95,5 % en PVC – 0.5 % en fonte, 4 % autres

Conclusions sanitaires du rapport de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales 2007 : « l'eau a présenté une bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux exigences de qualité pour les autres paramètres recherchés à l'exception de deux dépassements de la valeur limite de qualité de 50 mg/l pour les nitrates, les 13 et 14 juin (valeur maxi : 65 mg/l). En raison d'un dysfonctionnement momentané de l'installation de traitement de désinfection, des dépassements de la valeur de référence (0/100 ml) ont également été observés, le 14 juin, pour les spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices (2/100 ml) et les bactéries coliformes (1/100 ml)».

b) Service d'assainissement collectif

1) Réseau d'assainissement

Le réseau collecte par 539 branchements (1 294 personnes), les eaux usées. La consommation d'eau potable de la population assujettie à la taxe d'assainissement est de :

2007	2006	2005	2004	2003	2002
42 529	43 357	43 992	43 698	42 587	41 433

2) Station d'épuration

Le bilan de fonctionnement pour 2007, rédigé par le SATESE, (voir annexe) laisse apparaître :

« Résultats obtenus :

Analyse du 10 octobre 2007 (prélèvement ponctuel) : la qualité physico-chimique de l'eau épurée est satisfaisante. »

3) Traitement des boues

Depuis le 1^{er} janvier 2003 la commune de PLOUGUIN, par l'intermédiaire du Syndicat du Bas Léon, fait traiter les boues de la station d'épuration par déshydratation (Lyonnaise des Eaux) et incinération (Brest Métropole Océane)

Nombre de tonnes de matières sèches produites par an :

2007	2006	2005	2004	2003
19.371	21.622	21.82	21.2	16.4

Le bilan de fonctionnement pour 2007, rédigé par le SATESE, (voir annexe) laisse apparaître :

« Filière boues :

...

Le tonnage de boues est estimé à 21.3 tonnes de matières sèches pour 2007 (données Lyonnaise des Eaux).

La production est cohérente par rapport à la charge reçue.

L'ensemble des boues est déshydraté par une centrifugeuse mobile sur un autre site de traitement (BOURG BLANC, SAINT RENAN), puis incinéré (filère du Syndicat du Bas Léon) »

II) INDICATEURS FINANCIERS

a) Service d'eau potable non assujetti à la T.V.A

1) Tarifs 2007

	2000	2001 €	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Service des Eaux								
- Abonnement sans consommation	258,00	40.25	41.00	42.00	43.20	44.00	45.00	45.60
- de 1 à 120 m3	5,30	0.82	0.84	0.86	0.88	0.89	0.91	0.93
- de 121 à 240 m3	3,60	0.56	0.58	0.60	0.62	0.63	0.64	0.65
- Au-delà de 240 m3	2,80	0.43	0.44	0.46	0.47	0.48	0.49	0.50
- Branchement 10 ml_(y compris citerneau)	2.900	457.35	466.00	470.0	480.00	490.00	500.00	510.00
- Le ml supplémentaire	160,00	27.44	28.00	30.00	31.00	32.00	33.00	34.00
- Réouverture de compteur				38.15	40.00	41.00	42.00	43.00

2) Investissements

Ils ont consisté en :

- a) Protection du captage enquête publique
- b) Début travaux de reprise du réseau de distribution

3) Facture type pour 120 m³

Rubrique	Qut.	Evol 2007/2006	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Abonnement	1	1.33 %	45.60	45.00	44.00	43.20	42.00	41.00	40.24	39.33
Consommation	120	2.18 %	111.60	109.20	106.80	105.60	103.20	100.80	98.79	96.96
Contre valeur	120	0	12.72	12.72	12.72	12.72	12.72	12.72	12.26	13.54
F.N.D.A.E.	120	0	2.56	2.56	2.56	2.56	2.56	2.56	2.56	2.56
Net à payer (€)		1.77 %	172.48	169.48	166.08	164.08	160.48	157.08	153.85	152.39

b) Service assainissement assujetti à la T.V.A.

1) Tarifs 2007 (H.T.)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Service Assainissement								
- Forfait annuel hors taxes	420,00	64.94	66.00	67.50	69.00	70.00	72.00	73.20
- Taxe au m ³	4,40	0.69	0.70	0.82	0.90	0.92	0.94	0.96
- Taxe de raccordement au réseau (H.T) logement construit avant le réseau	3.900,00							
- participation pour raccordement à l'égout		762.25	777.00	780.00	782.50	798.00	814.00	829.00
- Participation pour contrôle de l'assainissement - la visite		1524.49	1555.00	1560.0	1565.00	1596.00	1628.00	1657.00
				SATESE	SATESE	SATESE	SATESE	CCPA
							Puis CCPA	

2) Investissements

Ils ont consisté en :

- a) Fin de la procédure de zonage en assainissement
- b) Travaux de réfection du réseau de collecte

3) Facture type pour 120 m³

Rubrique	Qut.	Evol 2007/2006	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Abonnement	1	1.66 %	73.20	72.00	70.00	69.00	67.50	66.00	64.94	64.03
Consommation	120	2.18 %	115.20	112.80	110.40	108.00	98.40	84.00	82.32	80.49
Net à payer (€)		1.95 %	188.40	184.80	180.40	177.00	165.90	150.00	147.26	144.52

14.6.08 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquels il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
14/08	MADEC Michel	Rue de Kernavéno	ZX 222p	1 000	STELANDRE/L'HENORET
15/08	MARZIN Marie Claire	17 rue de BREST	I 1219 I 1220 I 1221	1 122 553 331	CADOUR
16/08	TANGUY Philippe	Rue du stade	ZB 260 p	1 031	GAHINET

15.6.08 QUESTIONS DIVERSES

- Pas de conseil municipal au mois d'août.
- Aménagements de mise en sécurité : rue Suzanne de Parceveaux et essai de pose de coussins berlinois sur la R.D. 26 en direction de BREST. D'autres projets sont en étude.
- Dans le cadre de la révision du P.L.U., deux recours ont été déposés concernant le classement de parcelles en zone UL au bourg. l'un par Monsieur TREBAOL l'autre par Madame FICHOU.